



Nom de l'épreuve : **LA RONDE DE NUIT**

Dates complètes : **6 et 7 juillet 2024**

Lieu : **Golfe du Lion**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : **5 B**

## AVIS DE COURSE

### AVIS DE COURSE TYPE HABITABLE 2021-2024

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021/2024),
- 1.2 Les règles de la jauge OSIRIS
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du coucher du soleil les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM.
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par communication
- 1.6 Sécurité et équipement :
  - Les bateaux doivent être armés et équipés pour une navigation semi-hauturière de la division 240.
  - les concurrents courant en Solitaires sont tenus à des obligations d'armement, voir article 14

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :  
Bateaux jaugés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe mini seulement), R2, R3, C et D en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage, solo et duo
- 3.3 L'inscription sera effectuée à distance sur notre site à l'adresse <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>, ou sur place, ou par mail.
- 3.4 Date limite d'inscription : **Samedi 6 juillet 2024 à 12h**
- 3.5 Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".  
Chaque concurrent mineur doit être en possession de la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant »



- accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata.
4. **DROITS A PAYER**  
Les droits requis sont les suivants :  
**25 € l'inscription du bateau**  
**Les droits comprennent le stationnement des bateaux (prévenir le secrétariat du club), la participation à la régata,**
5. **PROGRAMME :**  
**Samedi 6 Juillet : 17.00 h Briefing au club**  
**18.30h Mise à disposition sur l'eau**  
**Dimanche 7 Juillet : Remise des prix vers 15 heure au club.**
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : **disponibles sur le site internet de la SNGRPC à <https://www.sngrpc.com/ronde-de-nuit/> et seront affichées selon la Prescription Fédérale.**
7. **LES PARCOURS**  
Les parcours possibles à effectuer sont les suivants :  
**Parcours long pour vent fort :**  
Départ PC, parc à huitre de Frontignan, Bouée eaux saines de Sète, Les baronnets, Arrivée PC (environ 49 mn.)  
**Parcours court pour vent faible :**  
Départ PC, sanatorium, émissaire sud de Palavas, houlographe, Les baronnets, arrivée PC (environ 32 mn)  
Ou tout parcours que le comité de course estimera adapté en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.
8. **CLASSEMENT**  
Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le **système temps sur distance avec application de CVL**
9. **PLACE AU PORT**  
Renseignements sur l'emplacement au port : **au secrétariat du club**
10. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
11. **COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
12. **PRIX**  
Des prix seront distribués comme suit : **à discrétion de l'organisateur**



**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. [DP] CONCURRENTS COURANT EN SOLITAIRE**

Il est demandé aux skippers courant en solitaire de porter un gilet de sauvetage 150 N. tout au long de la course et de disposer d'un flash light, d'une balise personnelle sur le gilet et d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
SNGRPC - [contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com) - 04 66 53 29 47